

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO
Travail-Démocratie-Paix

- - -

ORDONNANCE N° 33/70 du 28/8/70
portant ratification de l'Accord de coopération économique et
technique entre le Gouvernement de la République Populaire du
Congo et le Gouvernement de la République Italienne signé à
Rome le 28 Septembre 1968.-

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DE L'ETAT,
PRESIDENT DU CONSEIL D'ETAT

Vu la Constitution ;

Le Bureau Politique et le Conseil d'Etat entendus ;

ORDONNE :

Article 1er.- Est ratifié l'Accord de coopération économique et technique entre
le Gouvernement de la République Populaire du Congo et le Gouvernement de la
République Italienne signé à Rome le 28 Septembre 1968.

Article 2.- La présente ordonnance sera exécutée comme loi de l'Etat./-

Fait à Brazzaville, le 28 AOUT 1970

Le Chef de Bataillon



Marien N'GOUABI.-

h